

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION – COMMISSION *Données* DU CNIG DU 20/03/2014

Objet : Réunion de la commission *données* du CNIG du 20/03/2014.

Ordre du jour :

- Point d'avancement sur l'établissement de la liste de données, demandée dans le cadre de la directive INSPIRE (P.Lory et P.Vergez, Appui CNIG),
- Tour de table pour enrichir le programme de travail de la commission *données* en 2014 (Tous).
- Présentation du mandat du groupe de travail DDU (dématérialisation des documents d'urbanisme), bilan et point d'avancement des travaux (B.Gourgand, CEREMA),
- Point d'actualité sur les travaux des groupes RTGE, référentiel à très grande échelle (Yves Riallant, Afigéo),

Document joint :

- Présentation du groupe de travail « Listes ».
- Présentation du bilan mandat et calendrier du groupe de travail DDU.

Prochaine réunion de la commission : le mercredi **25 juin 2014 de 10h30 à 13h00** en salle du conseil de Météo-France A130 à Saint-Mandé (même entrée que l'IGN au 73 avenue de Paris).

Liste de diffusion

| Participants - Organisme | Participants - Organisme |
|--|---|
| Dominique Caillaud, président de la commission Bertrand Clergeot – OGE Benoit Gourgand – CEREMA Cyril Goulard – DGFIP François-Xavier Maréchal – AITF Francis Merrien – MEDDE François Salgé – MEDDE Frédéric Bronnimann – IGN/CFDT | Jean-Luc Biscop – MCC/DGP/DSIP Jean-Luc Fouquart – IGN/DPC Marc Leobet – MEDDE/DRI Olivier Banaszak – ACUF Olivier Le Reste – CG Calvados Pascal Lory – IGN /appui CNIG Pierre Vergez – IGN /appui CNIG Yves Riallant – AFIGEO |
| Personnes à informer : Commission données du CNIG et membres du CNIG. | |

| Date | Visa | Nom | Organismes |
|------------|------------|--------------------|---------------------|
| Relecture | 02/04/2014 | Les participants. | Commission données. |
| Validation | 08/04/2014 | Dominique Caillaud | Président |

Compte rendu synthétique :

Introduction, les perspectives de la commission « données » (D.Caillaud) :

Le président récapitule le programme de la commission pour les prochains mois, en émettant des vœux pour que le travail effectué offre un cadre solide aux futures évolutions :

- Une listes de données INSPIRE finalisée devra être présentée avant fin juin,
- Le groupe RTGE doit produire les bases du futur référentiel à grand échelle,
- La thématique « Adresse » sera ré-abordée dès que possible,
- Les travaux sur l'eau sont aussi une piste à travailler.

Présentation du travail (GT « Liste ») sur la liste des séries de données INSPIRE (P.Lory, voir présentation en PJ) :

Etat des lieux, parmi les 8000 séries de données extraites du Géocatalogue en janvier 2014, le GT a identifié :

- 10% de doublons,
- 10% de données hors INSPIRE,
- 40% de données correctes, et
- 40% de données pour lesquelles une modification de thématique est souhaitée.

Les premières questions portent sur les doublons :

Les doublons sont parfois consécutifs à des questions de catalogage. Au niveau régional, les diffuseurs souhaitent mettre à disposition toutes les données qui concernent la géographie locale, donc avec les données issues des partenaires nationaux.

Le moissonnage est à affiner, avec l'arrivée sur le marché de nombreux catalogues mis en place par des plateformes régionales :

⇒ **Le Guide de gestion des catalogues de métadonnées INSPIRE précise dans une recommandation nationale : « Il faut créer 2 points de moissonnage, un pour l'interne et un pour le partage ; Géocatalogue national. »**

http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/01/2012-08-20_guide-catalogues-md-inspire-v1.0.pdf

Les doublons compliquent l'utilisation du Géocatalogue et le saturent d'informations qui gênent la recherche des données. « On fait INSPIRE pour les utilisateurs, plus que pour les producteurs », cite M.Leobet qui insiste sur ce que doit devenir la donnée : **accessible et réutilisable**.

Sans les concepts de partage et de réutilisation, la légitimité d'INSPIRE n'a pas de fondement. Or, force est de constater que le phénomène des doublons, dont les métadonnées sont parfois dotées de titres et de champs descriptifs mal remplis, rend le catalogue national difficile à utiliser.

Ce problème se retrouve au niveau des régions dotées de plusieurs plateformes. A ce propos, le président Caillaud rappelle : à l'avenir, 95% des recherches de données géographiques concerneront l'échelon local plutôt que le national. Par ailleurs, les doublons ne représentent que 10% des cas du Géocatalogue : leur nuisance en est limitée.

De nombreuses questions se posent quant au classement des données géographiques, il est important de les résoudre avant que le flux des données n'augmente. En effet, on attend pour chacune les années à venir une multiplication du nombre de métadonnées, nombre qui s'étendra encore dans le futur à cause de la très grande échelle.

Quand il y a des cas limites, il faut chercher quelle est la loi qui régit le service public associé. La réglementation nationale fait le plus souvent référence à une détermination thématique. Par exemple : les mines font partie du code minier et doivent donc figurer avec les ressources minières.

Des propositions sont faites pour simplifier et mieux informer :

- Elargir le thesaurus Covadis en ligne,
- Le thème de rattachement de la donnée pourrait être capitalisé dans Géosource.
- L'accès aux conseils destinés aux producteurs de métadonnées doit être plus visible ; dans le Géocatalogue, le titre doit être explicite et l'origine des données doit être claire.
- La communication sur les recommandations nationales doit être améliorée.

⇒ **Une présentation de la Communication faite par le CNIG est à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Commission plénière du CNIG.**

Tour de table pour enrichir le programme de travail de la commission « données » en 2014 :

Une réflexion sur la gouvernance de la donnée géographique est demandée.

Le président explique son point de vue : La gouvernance géographique passe désormais par une prise en compte de nouveaux entrants notamment privés, et qui gèrent des services associés aux données. Ce sont les besoins en information géographique qui provoquent l'émergence et l'investissement de nouveaux acteurs. La gouvernance doit

donc intégrer ces acteurs intervenant au niveau des outils d'utilisation, voire parfois dans le domaine normatif et théorique.

La position de l'état est rappelée : L'Etat est garant, mais se garde d'intervenir dans des problématiques dont les termes appartiennent aux collectivités. L'impossibilité de régir autoritairement l'information géographique a été démontrée depuis le rapport Lengagne en 1984. La directive INSPIRE ne s'y est pas plus aventurée.

Les questions sur la gouvernance proviennent de ce qu'une nouvelle manière de s'organiser doit répondre à la toute récente démultiplication des acteurs et producteurs de l'information géographique. Les processus d'échange sont en cours de création et il est confirmé que la communication devra mieux servir les recommandations du CNIG.

Notamment, l'échange coordination-utilisateur est encore déficient en matière de communication.

Exemple :

- Pour gérer les problématiques de classement des données, une gouvernance plus active pourrait imposer des identifiants. C'est ce que demande par ailleurs INSPIRE. Cependant, si l'identifiant unique au niveau des objets est un besoin reconnu, sa mise en pratique n'est pas encore au point.

Présentation des travaux du Groupe DDU (B.Gourgand, CEREMA) :

La proposition de mandat, en 3 parties, figure sur le site du CNIG depuis le dernier compte rendu de la réunion du groupe DDU :

http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732

Une importante communication a été faite autour des derniers résultats du groupe de travail. Deux standards ont été validés, sans compter le standard SUP. Une plaquette de communication a été créée. Les jeux tests sont désormais en ligne sur le site du CNIG.

Des actions devront permettre d'élargir cet affichage jusqu'aux acteurs qui jusqu'à présent restaient en limite de l'information géographique, tels que les urbanistes.

Rappel : en 2020 le document papier ne sera opposable, que s'il en existe une version numérique sur le Géoportail de l'urbanisme.

Pour rappel, la création de [l'Ordonnance du Geoportail de l'urbanisme](#) doit beaucoup au travail du groupe. La nouvelle philosophie demandée aux producteurs de documents d'urbanisme, est déjà parfaitement établie au Québec, où le papier n'a plus de valeur juridique depuis longtemps.

Questions :

- un document papier antérieur pourra t-il néanmoins servir devant la loi?
Oui, car pour les contentieux, la loi n'est pas rétroactive. Un état des lieux sera fait au moment des modifications législatives et les anciens documents seront

accessibles dans des archives communales. En particulier si un PLU est attaqué et se voit cassé, la conséquence pourrait être le retour au POS ou PLU antérieur, ce que le Geoportail de l'urbanisme devra intégrer.

- En général 80% des acteurs ciblés par une obligation de ce type suivent les exigences et 20% ont plus de mal à suivre. Y-a-t-il un plan prévu pour aider ces derniers?

Le contexte semble favorable au changement. Le processus en cours de regroupement au niveau des intercommunalités va favoriser la mise en place de mesures adéquates. Cependant, si cela ne fonctionne pas, la loi va s'appliquer dans tous les cas. Quand l'argent public a payé une valeur ajoutée à une donnée, la nouvelle information se doit d'être partagée.

Le programme des travaux pour les prochains mois comprend :

- Une adaptation aux demandes d'évolution,
- La prise en compte des liens avec INSPIRE,
- La création de premiers modèles de fiche de métadonnées spécifique aux documents d'urbanisme, afin de guider les producteurs et permettre un bon niveau de réponse dans le cas de recherches de métadonnées,
- La sémiologie pour le web.

⇒ **Le mandat du groupe de travail DDU (dématérialisation des documents d'urbanisme) est validé.**

Présentation du Groupe de travail RTGE (par Yves Riallant, Afigéo) :

Yves Riallant expose les travaux réalisés lors des premières réunions des 2 groupes RTGE, désormais nommés :

- Groupe de travail sur les aspects techniques RTGE,
- Groupe de travail sur la gouvernance RTGE.

Les thématiques abordées sont récapitulées :

- Qu'est-ce que le CRS ; « Corps de rue simplifié » ?

C'est un ensemble vecteur, modélisé, d'objets de voiries sur lequel pourront s'appuyer des données métier.

- Une transition en douceur est envisagée avec la DAO et les pratiques actuelles,
- Les échanges entre les prestataires et les différents acteurs restent à définir,
- De même pour la délimitation de ce qui sera à gérer dans cet énorme patrimoine d'objets peu stables dans le temps,
- La mise en œuvre doit se faire à l'échelon local.

Le cas d'ERDF-GDF est cité, avec ses multiples interlocuteurs aux langages différents, avec son million de folio assemblés, mais pas géo référencés. C'est pour faire évoluer

cette situation qu'il faut mettre en place un CRS, même si tout une grande partie de ce matériel existant peut être éligible à une mise en conformité.

Le groupe de travail a noté deux grands absents à cette réunion : les Telecom ainsi que l'association des départements de France impactée par la [DTDICT, et son arrêté](#) sur les obligations accompagnant désormais les travaux sur les réseaux enterrés.

- Dialogue autour de la question des financements, chacun souhaitant récupérer ses investissements. L'expérience de Strasbourg montre que la gouvernance de la mise à jour soit intégrée d'emblée dans les montages économiques locaux.

Il devrait se produire un échange d'intérêt et de patrimoine entre les gestionnaires de réseaux et les collectivités. Un juste équilibre sera à calibrer : la mutualisation sera dépendante des coûts et donc de la précision demandée sur les objets.

A Strasbourg où la BDU est cofinancée, ces partenariats existent qui offrent une expérience intéressante, même s'il est acquis que les montages économiques seront propres à chaque territoire.